

Partie I - Démarche globale pour l'Eau et à l'Assainissement collectif

1. Définir un programme pluri annuel de travaux Eau - Assainissement en lien avec les communes de manière à harmoniser les travaux de voirie –
 - a. Organiser une réunion préparatoire avec les communes pour connaître leurs projets
 - b. Associer les prestataires
2. Planification financière des travaux validés.

Partie II - Assainissement Collectif :

- Engager la réflexion sur la gestion des boues des stations.
 - Définir un programme de gestion
- 1) Schéma directeur :
 - Schéma validé (sans Noyant) en décembre 2019.
 - Etudes loi sur l'eau à enclencher
 - Lancer le schéma directeur sur le Noyantais (consultation à lancer)
 - 2) Instauration de la redevance :
 - Etat des lieux des tarifs pratiqués actuellement.
 - Harmonisation progressive des tarifs à poursuivre.
 - 3) Suivi de la gestion des stations.
 - a. mise en place de carnets de suivi.
 - b. régler les éventuels dysfonctionnements
 - c. Poursuivre les mises en conformité.
 - d. Entretien des stations.
 - 4) Poursuite des travaux sur les différentes communes

Partie III - Eau

- 1) Poursuivre l'étude sur l'état des réseaux et le diagnostic CVM après travaux
 - Engager la Dernière tranche de travaux CVM en cours.
 - Analyse des résultats
 - Au vu des résultats définir un nouveau plan d'interventions.
- 2) Gestion de l'eau
 - Déploiement et suivi du marché VEOLIA en cours et son suivi
 - Schéma directeur
 - i. Diagnostic en cours.
 - ii. Elaboration du schéma
 - iii. Mise en œuvre du schéma direct
 - Suivi des points de forage et relations avec les agriculteurs et les utilisateurs
 - Cellule gestion clientèle
 - Suivi de la mise en œuvre de la cellule et du nouveau logiciel
 - Vers la création d'un service CLIENTELE unique avec le service déchet et 2 points d'accueil physiques
- 3) Convention de ventes d'eau en gros avec les voisins.
 - 21 points de comptage, conventions quasi toutes signées
 - Suivi des conventions et évolution selon les conclusions du schéma directeur

- 4) Mise en place d'une politique tarifaire
 - Intégrée à l'étude sur l'eau
 - Harmonisation à poursuivre
- 5) Poursuite des Travaux :
 - a. Suivi des travaux sur les châteaux d'eau
 - i. Problématique de l'utilisation des châteaux d'eau pour d'autres fonctions (antennes mobiles, vidéo surveillance ...)
 - ii. Sécurisation des accès.
 - b. Suivi et pose des comptages de vente d'eau en gros,
 - c. Renouvellement des conduites
 - i. Définition d'un programme de travaux

Autres compétences :

1) SPANC :

Poursuivre les actions du service sur une partie du territoire

Suivi de l'organisation en place :

- 2 agents
- et STGS en prestation sur une partie des missions et du territoire.

Une fois le diagnostic fait sur le Noyantais, faire un point global de l'état des installations.

Suivi des études de Zonage – classement des zones P L U - valable aussi pour la compétence A.C

2) GEMAPI :

- o Etat des lieux sur l'organisation des territoires :
 - Travail de recensement des organismes intervenants
 - Recensement projets en cours chiffrés et à moyen terme
 - Recensement des zones humides (en lien avec la commission aménagement)
- o Organisation de la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 (transfert à la CCBV)
 - Gestion de Milieux Aquatiques :
 - Etat des lieux
 - Projets ?
 - Protection des Inondations :
 - Rôle Etablissement Public Loire
 - Projet de renforcement de la levée entre Angers – saumur.
 - Convention de surveillance de la digue du val d'Authion harmonisée avec les différents EPCI concernés.
 - entretien après 2024.
 - Préserver la ressource en eau – engager la réflexion
 - Bassine
 - Retenue d'eau

3) Eaux Pluviales :

- Compétence communale.
 - o Doit-on maintenir l'intervention de CCBV sur cette compétence (uniquement sur Baugé aujourd'hui) ?
 - o Proposer aux communes une organisation.

Validée le 3 septembre 2020.